

13. Question de Madame Marie NYSSSENS, Conseillère communale, du 16 mars 2023 -- Vraag van Mevrouw Marie NYSSSENS, gemeenteraadslid, van 16 maart 2023.

La convention avec Pro-Vélo.

Je voudrais d'abord souligner la qualité et le détail des informations présentée dans le rapport.

Ma question porte sur une remarque faite l'année passée, remarque qui avait été qualifiée de « constructive » et me permet donc de vous demander des informations de suivis à ce sujet.

La convention évoque le droit, pour l'asbl pro-vélo, de refuser la participation d'un enfant se présentant avec un vélo non conforme. Bien que j'entende évidemment, le souci de s'assurer de la sécurité des enfants pendant la durée de l'activité, je voulais m'assurer que des solutions, telles que repair café ou mise à disposition de vélos, soient proposées pour éviter que des enfants soient exclus des activités.

Auriez -vous des informations de suivi par rapport à ce point ?

Réponse :

Suite à la question écrite que vous avez adressée au Collège des Bourgmestre et Échevins à propos de la convention pro-vélo, voici nos éléments de réponse.

Deux Repair Cafés ont été créés à Schaerbeek offrant une assistance dans la réparation de bicyclettes :

- 97 Rue Verte, ouvert le 1er samedi de chaque mois de 13h à 17h.
- 1 Rue Pierre Theunis, ouvert le 1er samedi et le deuxième dimanche de chaque mois de 13h à 17h.

Dans le cadre du CQD Stephenson, un accent est mis sur les mobilités alternatives, en particulier pour les jeunes.

L'ouverture prochaine du 1er Fietsbieb (des vélothèques fonctionnant avec l'appui de bénévoles) de Schaerbeek permettra le prêt de vélos d'occasion pour les enfants de 2 à 12 ans.

Ces initiatives assurent que les vélos non conformes peuvent être remis en état, et que chaque enfant puisse participer aux activités liées au vélo, sans restriction.

Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.